

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

DEL n° 2025-045

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 5 juin 2025
=====

OBJET :

**Dénomination du
complexe sportif du
centre omnisports**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

13/06/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 30
mai 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : 29

L'an deux mille vingt-cinq le cinq juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, 153 chaussée Jules César à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, M. MANAC'H, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme GUZIK, M. CHANDELIER, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme CERIANI donne pouvoir à M. SEIGNÉ, Mme PIRES donne pouvoir à Mme BARROCA, M. HUMBERT donne pouvoir à M. MANAC'H, M. AFONSO donne pouvoir à M. PLANCHE, M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. WALTER donne pouvoir à M. DUHEM, Mme DUMITRU donne pouvoir à Mme MAILLARD, M. BACARI donne pouvoir à Mme SERVAIS, Mme KEPEKLIAN donne pouvoir à M. FRAISSE

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Véronique KERGUIDUFF pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Véronique KERGUIDUFF est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences des communes en matière d'équipements sportifs ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la décision n° 2022-DEC-097 du 22 juillet 2022 portant sur la signature du marché M22MA01 de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du complexe sportif de la Ville de Beauchamp,

Vu l'avis de la commission plénière du 27 mai 2025.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250605-DEL2025-045-DE
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

Fin 2024, le complexe sportif du centre omnisports a rouvert ses portes au public. Plus de six mois de travaux auront été nécessaires pour le rendre plus performant sur le plan énergétique et assurer son accessibilité. A ce propos, des accès adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sont désormais présents, avec un ascenseur et un élévateur. Des places pour personnes handicapées sont aménagées pour les spectateurs et de nouveaux espaces d'attente sécurisés ont été ajoutés.

Dans la continuité de cette démarche et pour faire écho au programme d'inclusivité porté par la commune en matière de handicap, il est proposé de mettre en lumière une sportive paralympique méritante, Sandrine Martinet-Aurières à l'occasion de la dénomination de l'équipement.

Sandrine Martinet-Aurières est une para-judokate française, née à Montreuil (Seine-Saint-Denis) le 10 novembre 1982. Dès son plus jeune âge, Sandrine Martinet pratique le judo. Elle commence à l'âge de 9 ans afin de canaliser son énergie et sa colère. En raison de son handicap visuel qui est l'achromatopsie, elle était rejetée à l'école, elle devait se mettre devant, se lever pour voir le tableau... Cette mise à l'écart l'a alors poussée à s'inscrire dans le judo en version paralympique.

À l'âge de 16 ans, elle participe à sa première compétition de juniors en Allemagne dans laquelle elle est finaliste.

S'en suit un très beau palmarès dans les catégories Malvoyants de para judo :

- Championne de France de 2002 à 2008 ;
- Plusieurs titres de Championne d'Europe et mondiale de 2006 à 2019 ;
- Plusieurs titres aux Jeux Olympiques entre 2004 et 2024 : 1 Médaille d'or aux Jeux paralympiques d'été de 2016 à Rio et 4 médailles d'Argent (Athènes en 2004 ; Pékin en 2008 ; Tokyo en 2020 et Paris en 2024).

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

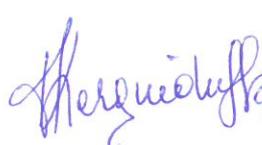
Approuve la dénomination du complexe sportif du centre omnisports « Complexe sportif Sandrine Martinet-Aurières ».

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 13/06/2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Véronique KERGUIDUFF



Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250605-DEL2025-045-DE
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025